



N°2023 040 /MSJE/SG

Ouagadougou, le 14 NOV 2023

COMMUNIQUE

Relatif à l'ouverture des inscriptions de la session 2024 de l'examen du Brevet Professionnel de Technicien (BPT)

Le Secrétaire Général du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi informe le public et en particulier les apprenants des centres de formation professionnelle et les professionnels des métiers concernés que les inscriptions à l'examen du contrôle des compétences professionnelles pour l'obtention du brevet professionnel de technicien (BPT), session 2024, sont ouvertes et se déroulent du 1^{er} décembre 2023 au 31 janvier 2024 inclus. Les métiers concernés par centre d'examen sont les suivants :

BOBO-DIOULASSO	ZINIARE
1. Agent de ligne télécom	1. Câbleur des installations domestiques et industrielles
2. Electromécanicien	2. Chef de chantier
3. Installateur des systèmes solaires photovoltaïques	3. Electromécanicien
4. Monteur/dépanneur des équipements de froid domestique, commercial et climatisation individuelle	4. Electronicien de maintenance
5. Opérateur de machines-outils	5. Monteur/dépanneur des équipements de froid industriel et climatisation centralisée
	6. Mètreur vérificateur
	7. Opérateur de machines-outils
	8. Pâtissier
	9. Technicien de maintenance automobile
	10. Technicien en réseau et maintenance informatique
	11. Webmaster

Conditions de participation

Peut être candidat à l'examen du BPT, toute personne titulaire du BQP ou ayant un niveau d'instruction de la classe de première (1^{ère}) ou du BEP et ayant suivi une formation professionnelle d'une durée de deux (02) ans dans l'un des métiers concernés par la présente session.

~~Peuvent également postuler au BPT, les professionnels titulaires d'un BQP et ayant trois (03) années au moins d'expérience professionnelle dans l'exercice de l'un des métiers concernés par la session.~~

Les titulaires du BQP, session 2023 ne sont pas autorisés à se présenter. Les candidats au BPT, session 2024 ne sont pas autorisés à postuler au CQP, BQP ou BPTS session 2024.

Le dossier de candidature se compose comme suit :

- un (01) extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance (la photocopie légalisée n'est pas recevable) ;
- une (01) photocopie simple de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif d'acte de naissance pour archivage à la Direction Régionale de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (DRJFPE) ;
- une (01) photocopie légalisée de la CNIB, de la carte consulaire, de la carte de réfugié ou du passeport ;
- une (01) photocopie légalisée du diplôme ou attestation du BQP, du BEP ou d'une attestation de niveau 1^{ère} pour les apprenants des centres de formation professionnelles ;
- deux (02) exemplaires de la fiche individuelle de candidature (à retirer dans les différentes Directions Régionales de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi) ;
- deux (02) photos d'identité identiques récentes (à coller sur les deux fiches individuelles de candidature) ;
- une (01) attestation de stage ou de travail ou tout autre document équivalent pour les professionnels justifiant une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans (la photocopie légalisée est recevable);

- la somme de sept mille cinq cent (7500) Francs CFA représentant les frais d'inscription.

Les inscriptions sont recevables dans les DRJFPE.

Les candidats provenant de localités qui n'abritent pas de jury dans leur métier peuvent s'inscrire et prendre les dispositions pour composer dans un autre centre d'examen abritant un jury dans leur métier.

Les épreuves sont administrées en français. Par conséquent, les candidats doivent savoir lire et écrire dans ladite langue.

Diffusion :

- Radio Nationale

